

# District de la Sarthe de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE Procès-verbal N° 26 Réunion du 29/06/2019



Vice Président de commission	Yannick GLOAGUEN
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Gilles SEPCHAT	Excusé	Marcel LANDAIS	Excusé
Raymond POULAIN	Présent	Claire GERMAIN	Excusée
Jacky MASSON	Présent	Emmanuel MEDARD	Excusé
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé

**La commission sportive souhaite un prompt rétablissement à Gilles SEPCHAT et une reprise rapide de ses activités.**

Préambule:

- M. Gilles SEPCHAT, membre du club de MAMERS SA(501980), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
- M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Yannick GLOAGEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- Me. Claire GERMAIN, du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Emmanuel MEDARD, du club de ST MARS LA BRIERE (502410), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
- M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
- M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

### **1. VALIDATION**

La commission valide le procès-verbal N°25 du 022 Juin 2019.

### **2. ETUDE DE DOSSIERS ET COURRIERS DIVERS**

#### **a) Situation du club de CHERRE au regard de l'article 9 des règlements de la L.F.P.L.**

Après étude du dossier, la commission constate que l'équipe 2 de Cherre E.S. a été déclarée forfait général en cours de saison et n'a donc pu participer au championnat de 3<sup>ème</sup> division, poule C, jusqu'à son terme.

En conséquence, cette situation entraîne un retrait de 3 point à son équipe 1 en vertu de l'article 9 – Obligations, critère 2, des règlements de la L.F.P.L.

#### **b) Courrier adressé à l'US CHANTENAY VILLEDIEU : non-conformité à l'article 9 des règlements de la L.F.P.L.**

La commission prend connaissance du courrier de Frank PLOUSE, président du district de la Sarthe de Football adressé à Monsieur Nicolas PEIGNE, président du club de CHANTENAY VILLEDIEU lui signifiant de la rétrogradation de son équipe 1 en division 2 conformément à l'article 9 des règlements de la L.F.P.L..

La commission prend acte.

#### **c) Courrier LE MANS ASPTT : demande remboursement caisse de péréquation**

La commission prend connaissance de l'échange de mails entre le club du Mans PTT et le président du district de la Sarthe de football et transmet ce dossier à la commission de la caisse de péréquation.

**d) Note d'information LFPL concernant la Coupe des Pays de la Loire**

La commission prend connaissance du mail de Gilles DAVID, service des activités sportives de la L.F.P.L. nous informant de la date limite des engagements à la coupe des Pays de Loire pour la saison 2019/2020 qui est fixée au Lundi 15 Juillet 2019.

La commission demande au secrétariat du District de transférer ce mail à tous les clubs Sarthois.

**e) PV de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 17/06/2019**

La commission prend connaissance du PV n°13 de la commission départementale du statut de l'arbitrage, prend note des interdictions d'accessions et constate qu'aucune équipe du district de la Sarthe n'est concernée par ces décisions.

**3. HOMOLOGATION DES CLASSEMENTS DES COMPETITIONS SENIORS DU DISTRICT SUR LA SAISON 2018/2019**

La commission homologue les classements des compétitions seniors du district pour la saison 2018/2019 (voir tableau ci-joint) et les soumet au prochain CODIR.

**4. MONTEES ET DESCENTES POUR LA SAISON 2018/2019 (décisions complémentaires).**

- a) La commission homologue le tableau (ci-dessous) des montées et des descentes sur la saison 2018/2019 en préparation de la saison 2019/2020.
- b) La commission sportive décide qu'en cas de désistement d'une équipe pour la saison 2019/2020, celle-ci pourra être remplacée par une équipe, ayant obtenu le meilleur ratio, des équipes classées 10èmes de cette division se trouvant en situation de relégation à la fin de la saison 2018/2019.

**SAISON 2018/2019****MONTEES**

Spay U.S.N. 2	1er	D1B		Accessions D1 en R3
Mayet Vigilante 1	2e	D1B		
La Suze F.C. 3	1er	D1A		
Noyen/Sarthe S.S. 1	3e	D1A		

Change C.S. 2	1er	D2A		Accessions D2 en D1
Beaumont S.A. 2	Meilleur 2e	D2A	2,364	
La Ferte V.S 2	1er	D2B		
Juigne A.S. 1	1er	D2C		
Le Mans Ptt 1	1er	D2D		

Alpes Mancelles U.S 1	1er	D3A		Accessions D3 en D2
Champfleur E.S. 1	1er	D3B		
Lombron Sp. 1	1er	D3C		
Montmirail A.S. 1	Meilleur 2e	D3C	2,700	
Challes U.S. 1	1er	D3D		
St Ouen-St Biez U.S 1	1er	D3E		
Le Mans Glonnières 2	1er	D3F		
Luceau S.C. 1	1er	D3G		
Sable/Sarthe F.C. 4	1er	D3H		

St Jean D'Asse A.S. 2	1er	D4A		Accessions D4 en D3
Degre F.C 1	2e	D4A		
Alpes Mancelles U.S 2	Meilleur 3e	D4A	2,200	
Marolles Les Braults 1	1er	D4B		
Beaumont S.A. 3	2e	D4B		
St Cosme Asc 1	1er	D4C		
Lavare A.S. 1	2e	D4C		
Savigne L'Eveque U.S 2	Meilleur 3e	D4C	2,000	
As Brette 1	2e	D4D		
Connerré Es 1	3e	D4D	2,111	
Usap 3	1er	D4E		
Allonnes J.S. 2	2e	D4E		
Coulange F.C. 1	1er	D4F		
Mulsanne-Teloche As 4	Meilleur 3e	D4F		
Villaines-Malicorne 2	1er	D4G		

**DESCENTES**

Ruaudin		R3		Relégations de R3 en D1
St Mars la Brière		R3		
Château du Loir		R3		
Roézé		R3		

Cherre E.S. 1	11e	D1B		Relégations de D1 en D2
Crosmieres U.S. 1	12e	D1B		
Le Mans Sablons Gaz. 1	13e	D1B		
Sarge A.S. 1	11e	D1A		
St Pavace A.S. 1	12e	D1A		
Chantenay U.S 1	Rétrogr admin		D1A	

Rouillon E.G. 2	10e	D2A	0,773	Relégations de D2 en D3
La Fresnaye/Chedouet 1	11e	D2A		
Le Mans S.O.M. 2	12e	D2A		
La Chap. St Remy U.S 2	11e	D2B		
Sille Le Philippe Cs 1	12e	D2B		
Roézé U.S. 2	11e	D2C		
Mansigné U.S. 2	12e	D2C		
Vaas A.S. 1	10e	D2D	0,864	
Yvre L'Eveque E.S. 2	11e	D2D		
Le Mans Union Sud 1	12e	D2D		

Conlie U.S. 2	11e	D3A		Relégations D3 en D4
Pays De Sille F.C. 2	12e	D3A		
St G. Gault. E.S. 1	11e	D3B		
Gesnes F.C. 1	12e	D3B		
Cormes C.O. 2	11e	D3C		
Cherre E.S. 2	12e	D3C		
St Mars La Briere Us 3	11e	D3D		
Thorigne A.S. 2	12e	D3D		
Rouillon E.G. 3	12e	D3E		
Yvre L'Eveque E.S. 3	12e	D3E		
Brulon Patriote 3	11e	D3F		
Vallon Ol. 1	12e	D3F		
Luche Pringe F.C. 1	11e	D3G		
Dissay E.S 1	12e	D3G		
Oize U.S. 1	11e	D3H		
Louailles J.S. 1	12e	D3H		

## 5. HOMOLOGATION DES CHAMPIONS PAR DIVISIONS

### CHAMPIONS Saison 2018/2019

Division 1	Spay U.S.N. 2	2,292
Division 2	Juigné A.S. 1	2,864
Division 3	Lombron Sp. 1	2,800
Division 4	St Jean D'Asse A.S. 2	2,750

## 6. DESIGNATIONS DES CHAPEAUX POUR LE TIRAGE AU SORT DE LA CONSTITUTION DES 2 GROUPES DE DIVISION 1.

Après concertation, la commission décide mettre en place 4 chapeaux :

**CHAPEAU 1** : Les 4 équipes descendantes de R3

**CHAPEAU 2** : Les 10 équipes A maintenues dans les groupes A et B

**CHAPEAU 3** :

- Les 3 équipes B maintenues dans les groupes A et B
- Les 2 équipes C maintenues dans les groupes A et B

**CHAPEAU 4** : Les 5 équipes promues de Division 2.

## 7. CALENDRIERS DE LA SAISON 2019/2020

La commission détermine les dates des tours de Coupe et Challenge du District :

### Coupe de district

6e tour	22/02/2020
8èmes de finale	22/03/2020
1/4 de finales	13/04/2020
1/2 finales	03/05/2020
Finale	21/05/2020 ou 31/05/2020

### Challenge du district

16èmes de finale	02/02/2020
8èmes de finale	22/03/2020
1/4 de finales	13/04/2020
1/2 finales	03/05/2020
Finale	21/05/2020 ou 31/05/2020

## **Prochaine réunion le 06/07/2019**

Le Président du District  
de la Sarthe de Football  
Franck Plouse



Le président de séance  
Yannick Gloaguen



Le secrétaire de séance  
Raymond Poulain



